



**Glauser Fritz, Zurich Simon**

Plan d'action contre les pollutions de cours d'eau

Cosignataires : 9

Réception au SGC : 08.09.23

Transmission au CE : \*08.09.23

## Dépôt

Le Conseil d'Etat est chargé de présenter un rapport sur les pollutions de cours d'eau dans le canton, avec une analyse des pollutions passées (causes, matières analysées et non recherchées, lieux analysés, domaines concernés, coûts des travaux de remise en état, sanctions prononcées, conséquences à court et long terme, etc.) ainsi que des mesures prises jusqu'à présent.

Le rapport comprendra également un plan d'action avec des mesures concrètes et un calendrier pour limiter les pollutions graves et mieux détecter les sources de pollution dans l'ensemble des zones.

Dans son plan d'action, le Conseil d'Etat évaluera notamment les mesures suivantes :

- > renforcement des contrôles dans les infrastructures à risque et dans les zones sensibles ;
- > accélération des mises en conformité nécessaires à la suite de contrôles ;
- > recensement des piscines et jacuzzis privés par les communes dans le cadre du contrôle des travaux selon l'article 165 al. 1 LATeC ;
- > mesures spécifiques pour la protection des eaux lors de la planification des chantiers ;
- > lancement d'une initiative cantonale demandant le renforcement des sanctions prévues par la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) ;
- > renforcement de la communication à l'attention des personnes exploitant une infrastructure à risque.

## Développement

Dans le Canton de Fribourg, un cours d'eau est en moyenne pollué tous les trois jours ces dernières années. La nature, y compris l'être humain, a pourtant besoin d'une eau propre pour vivre. L'effet négatif de ces pollutions est très clair pour les poissons. Dernièrement, un millier de poissons ont été tués dans la Sionge. Ces pollutions ont des conséquences à long terme sur les populations de poissons et sur l'équilibre des cours d'eau fribourgeois. Il est urgent de trouver des solutions pour éviter cette pression supplémentaire sur des écosystèmes déjà largement menacés notamment par le réchauffement climatique et le manque d'habitats naturels. Aujourd'hui, plus de 65 % des espèces de poissons sont menacés de disparition. Cette situation dramatique demande une action forte du Conseil d'Etat pour protéger la nature fribourgeoise et la pêche dans le canton.

Le rapport en réponse au présent postulat doit permettre d'avoir une vue d'ensemble plus claire sur les causes et les conséquences des pollutions et de définir des mesures adéquates pour prévenir de futures pollutions. Les propositions de mesures présentées de manière non exhaustive ci-avant reposent notamment sur les réponses données par le Conseil d'Etat à la question 2022-CE-450 « Pollutions en série des cours d'eau fribourgeois – quelles mesures pour éviter des drames ».

---

\*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).